

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du renouvellement et de l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

OBJET : Approbation du renouvellement et de l'élargissement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Vu sa délibération du 30 janvier 2020 décidant le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique,

Vu sa délibération du 8 octobre 2020, approuvant un dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien,

Vu ses délibérations du 17 décembre 2020, 6 octobre 2021 et 11 octobre 2022 approuvant un élargissement de la liste des accessoires à subventionner,

Considérant le besoin du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard)

DECIDE de renouveler le dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien pour un an, à compter du 1^{er} novembre 2023 suivants :

- accessoires pour le vélo : antivol pour le vélo, caddie à provisions pour vélo, siège enfants/selle enfant sur cadre, remorque, panier, sacoche, porte bagage, attache garde boue, rétroviseur, garde distance, sac à dos pour porte bagage, pompe de gonflage, klaxon, phare, housse à vélo, support smartphone, selle ergonomique,
- accessoires pour le cycliste : casques, gants, lunettes, surchaussures, masques anti-pollution, gilet de sécurité/visibilité, vêtements de pluie pour cycliste (cape/veste de pluie et pantalon), autre protection de pluie (accompagnants, téléphone et selle), détecteur de chute connecté, GPS.

CONFIE au maire le soin d'élaborer le règlement d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien et d'attribuer les aides dans le cadre de ces principes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milkye L...

le secrétaire de séance

[Signature]